

Des recommandations pour favoriser la présence du père au sein de la famille

Le Monde | 07.06.11 | 11h50 • Mis à jour le 07.06.11 | 15h35



L'allongement du congé de paternité permettrait d'œuvrer en faveur de l'égalité professionnelle hommes-femmes. AFP/DIDIER PALLAGES

Passer peu à peu d'une paternité "*discrète*" à une paternité pleinement assumée : telle est l'ambition d'un rapport remis, mardi 7 juin, à la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, Roselyne Bachelot. Dans ce document, Brigitte Grésy, inspectrice générale des affaires sociales, propose de créer, en plus du congé maternité, un "*congé d'accueil de l'enfant*" également partagé entre le père et la mère : un mois pour l'un, un mois pour l'autre, avec un bonus d'une semaine si le père prend intégralement son quota.

Dans ce scénario, le congé maternité, qui dure actuellement seize semaines, serait maintenu : pendant les premiers mois de sa vie, le bébé resterait auprès de sa mère, comme aujourd'hui. A la fin de cette période, la mère et le père bénéficieraient chacun à leur tour de quatre semaines supplémentaires mais ce congé serait "*non transférable*". Si le père y renonce, la mère ne pourra l'assumer à sa place et ce mois sera perdu. Si le père, en revanche, s'absente de son travail pendant un mois, la famille recevra un bonus d'une semaine.

Pour favoriser l'équilibre des responsabilités familiales, Brigitte Grésy propose également de réformer le congé parental de trois ans, qui a l'inconvénient d'éloigner les femmes les plus fragiles du marché du travail. Elle suggère de le réduire à un an, de mieux le rémunérer et de réserver aux pères un quota de deux mois. Elle propose aussi de permettre aux salariés de bénéficier, au cours de leur vie, d'un congé familial de plusieurs mois rémunéré.

De telles réformes bousculeraient en profondeur les habitudes des familles françaises : aujourd'hui, seuls 66 % des pères optent pour le congé de paternité de onze jours créé en 2002 par la ministre de la famille du gouvernement Jospin, Ségolène Royal. Pour les congés parentaux, les pères sont encore plus discrets : seuls 4 % des bénéficiaires de ce congé qui peut durer jusqu'à trois ans sont des hommes. "*C'est un dispositif auquel les pères recourent très faiblement*", constate le rapport.

FINANCIÈREMENT NEUTRE

Inspirées par les pays nordiques, les propositions de Brigitte Grésy ont pour but de favoriser un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale, pour les hommes comme pour les femmes. Jusqu'ici, le mouvement en faveur de l'égalité des sexes né dans les années 1970 progresse en effet "*en sens unique*" : les femmes sont entrées en masse dans le monde du travail mais les hommes peinent à s'investir dans la vie familiale – 80 % des tâches parentales et domestiques sont encore assumées par les femmes.

En favorisant la présence du père au sein de la famille, Brigitte Grésy espère, par ricochet, donner un coup de pouce à l'égalité hommes-femmes dans le monde du travail. "*L'inégal partage du temps parental et des tâches domestiques constitue le noyau dur de l'inégalité professionnelle*", souligne-t-elle. En poussant les femmes à désinvestir leur univers professionnel après une naissance, ces déséquilibres nés dans la sphère privée nourrissent en effet jour après jour les disparités salariales et le "plafond de verre".

Selon le chef de l'IGAS, les propositions de Brigitte Grésy seraient "*quasiment neutres du point de vue financier*" : le coût du "*congé d'accueil de l'enfant*" (250 millions d'euros) serait compensé par la réduction à un an du congé parental de trois ans, même s'il est mieux rémunéré. Cette politique permettrait en outre à la France de rejoindre les pays européens les plus avancés en matière d'égalité hommes-femmes: dans les pays nordiques comme la Norvège, la Suède ou l'Islande, le "*quota du père*" est devenu la règle.

Ces propositions seront discutées le 28 juin, lors d'une table ronde sur le partage des responsabilités familiales et professionnelles à laquelle Mme Bachelot a convié syndicats, patronat, associations, experts et élus. "*La ministre a inscrit cette question à l'agenda, c'est maintenant aux partenaires sociaux de se saisir de cette question*", précise-t-on rue de Varenne. La ministre semble avoir une petite idée sur la question: en matière de parentalité, "*la mobilisation des hommes constitue un élément majeur du changement*", écrit-elle dans sa lettre de mission.

Anne Chemin

Article paru dans l'édition du 08.06.11